



CONSEIL MUNICIPAL D'ARGOL Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEZENVEN, Maire.

Présents (9) : LEZENVEN Jean-Michel, LE LANN Rozenn, CHATEAU Valentin, PROVOST Gérard, GIBIAT Hélène, LEROY Marc, SCHAFFNER Sophie, BOINET Jean-Michel, BETAOUAF Heddi.

Excusés (4) : BERENGER Justine, BATHANY Kilian, SAUNIER Assia, ZAMAI Sonia

Absent (2) : DELACROIX Patrick, RENAUD Alain

Procuration : BERNGER Justine donne procuration à LE LANN Rozenn
SAUNIER Assi donne procuration à GIBIAT Hélène
BATHANY Kilian donne procuration à LEROY Marc
ZAMAI Sonia donne procuration à LEZENVEN Jean-Michel

Secrétaire de séance : CHATEAU Valentine

N°2026-44 : ELECTION D'UN 4ème ADJOINT A LA COMMISSION SOCIAL – SOLIDARITE – ENFANCE - JEUNESSE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que Madame Valentine CHATEAU, a démissionné de ses fonctions de présidente à la commission social – solidarité – enfance - jeunesse, pour des raisons personnelles, tout en conservant son mandat de conseillère déléguée municipale.

Afin d'assurer la continuité des actions de la commune dans les domaines du social – solidarité – enfance - jeunesse, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation d'un nouvel adjoint.

Monsieur le Maire propose la candidature de **Monsieur Marc LEROY** pour exercer les fonctions de 4^{ème} adjoint à la commission social – solidarité – enfance - jeunesse.

Monsieur le Maire a invité les conseillers qui le souhaitent à se porter candidat au poste de 4^{ème} adjoint à cette commission.

Élection

Après appel à candidatures, une seule candidature est enregistrée :

Monsieur Marc LEROY

Il est procédé au vote conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers municipaux présents : 13 dont 4 procurations donc 9
- Nombre de votants : 13
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Monsieur Marc LEROY obtient 10 voix.

En conséquence, Monsieur Marc LEROY est élu adjoint à la commission social – solidarité – enfance – jeunesse et percevra l'indemnité liée à ses fonctions.

